

AG du 13 octobre 2023

L'assemblée générale débute à 14h08 avec le mot du président, qui remercie chaleureusement les collègues de l'IdA pour leur accueil. Les élections à des postes essentiels sont l'un des grands enjeux de la réunion aujourd'hui.

Les hommages à Marie-Claire Pasquier et Françoise Brousse suivent ; Véronique Béghain rend hommage à Françoise Brousse et renvoie les collègues à l'hommage plus substantiel rédigé par Françoise Buisson et Stéphanie Durrans, avant de lire l'hommage à Marie-Claire Pasquier qu'a envoyé Serge Chauvin pour (voir annexe 1).

Anne Page prend ensuite la parole pour le **bilan CNU** (voir annexe 2).

Tamara Boussac, Audrey Haensler et Esther Cyna prennent la parole pour exposer l'avancée de l'organisation scientifique du **congrès du mois de mai prochain**. Les *keynotes* pressentis sont le poète Terrance Hayes et l'historienne Natalia Petrzela (New School de NY).

La date limite d'envoi des propositions d'ateliers est le 13 octobre, date de l'assemblée générale.

Le bilan provisoire de l'organisation logistique du congrès 2024, envoyé par Cécile Cottenet, a été étudié en réunion de bureau. Mathieu Duplay rappelle qu'Aix étant une ville très touristique, il est nécessaire de réserver les hébergements bien en amont.

Nicholas Manning ouvre le **point revues** pour la *RFEA*. Il présente les dossiers en cours de publication et lance un appel à dossiers pour fin 2024 et 2025. Il reprend la requête émise en réunion de bureau pour la rubrique hors-thème, à savoir que les jeunes chercheu.r.se.s qui souhaitent publier un article fassent relire leurs articles par leur directeur/directrice de thèse pour leur éviter d'essayer un refus ou de devoir faire face à de trop nombreuses objections et corrections. Nicholas Manning demande à l'association comment nous pouvons soutenir les jeunes chercheu.r.se.s dans leurs publications. Il évoque également la question des stages évoquée également le matin même en réunion de bureau : les étudiant.e.s ayant de plus en plus de mal à trouver des structures scientifiques pour effectuer leurs stages de master, ils/elles se tournent vers les revues pour effectuer leurs stages. Des problèmes se posent : l'encadrement, la rémunération, le type de missions confiées, etc. La discussion a également eu lieu au sein du comité de rédaction ; le comité de rédaction s'est prononcé unanimement contre l'accueil de stagiaires, mais Nicholas Manning souhaitait évoquer cette question en assemblée générale car c'est une question à laquelle les revues et les associations vont être de plus en plus souvent confrontées.

Nicholas Manning rappelle qu'Humensis a exigé le paiement de pénalités à l'AFEFA car le nombre d'abonnements avec exemplaires papier a baissé en dessous du seuil minimal exigé par Humensis (450 abonné.e.s papier).

Il manque 80 abonné.e.s papier pour rester dans les termes de l'accord avec Humensis.

Mathieu Duplay ajoute qu'à Dijon un débat sur la dématérialisation de la *RFEA* a eu lieu, et que c'est une question qui pose de nombreux problèmes, et pas simplement éditoriaux ; il a été décidé de poursuivre la discussion jusqu'à ce que l'on puisse arriver à une forme de consensus.

Monica Manolescu et Guillaume Marche enchaînent avec le calendrier de parution de *Transatlantica*.

Monica Manolescu remercie Guillaume Marche pour tout le travail effectué lors de son mandat de rédacteur en chef pour la civilisation.

La rédaction de *Transatlantica* lance un appel à contributions pour les diverses rubriques – hors thème, boîte à musique, etc.

Élections

Mathieu Duplay remercie les collègues en fin de mandat, Sébastien Mort, Pierre-Louis Patoine, Anne Ullmo et Guillaume Marche, pour leur engagement dans l'association.

Après dépouillement des votes à bulletin secrets :

- Said Ouaked est élu Vice-Président en charge de la formation avec 44 oui et 1 non
- Didier Aubert est élu Rédacteur en chef pour la civilisation de *Transatlantica* avec 45 oui
- Christelle Ha-Soon Lahaye est élue commissaire aux comptes avec 45 oui
- Brigitte Félix est élue comme co-responsable des doctoriales en littérature avec 44 oui et 1 abstention
- Carline Encarnación est réélue responsable de la messagerie avec 45 oui.

Mathieu Duplay présente les félicitations de l'association aux collègues élu.e.s et réélu.e.s.

Point congrès 2025

Olivier Burtin présente la candidature d'Amiens pour l'organisation à la fois logistique et scientifique du congrès 2025. La candidature de l'UPJV (Université Picardie Jules-Verne) est soumise à un vote conditionnel concernant l'organisation logistique, car l'équipe de recherche locale n'a pas encore pu officiellement voter sur la candidature. L'assemblée générale se prononce donc sur l'organisation logistique de manière conditionnelle en attendant le retour de l'équipe de recherche locale ; et il y aura un vote lors de l'assemblée générale de mai à Aix sur le thème du congrès.

Suite au vote, l'AG se prononce en faveur de la candidature d'Amiens, avec 42 oui, 0 non, 0 abstention.

À l'heure où est rédigé ce compte rendu, l'équipe de recherche de l'UPJV a voté en faveur de l'organisation du congrès à Amiens. Le lieu du congrès est donc définitivement entériné.

L'EAAS organise tous les 2 ans un congrès international (Munich 2024, Italie 2026), et souhaiterait organiser son congrès 2028 en France. Mathieu Duplay souhaite discuter en assemblée générale de l'organisation du congrès 2028 de l'EAAS par l'AFEA, qui n'est à ce stade qu'une possibilité.

Nicholas Manning demande si nous avons une idée du nombre de collègues qui seraient mobilisés pour ce congrès ; Véronique Béghain répond qu'il faut compter environ 350 collègues. Emmanuelle Delanoë-Brun dit qu'il ne sera pas possible pour une seule université, un seul établissement, de prendre en charge une organisation de cette ampleur. Cela implique de trouver une université qui ait suffisamment de locaux, dans une ville facile d'accès, et avec une capacité d'hébergement suffisante pour accueillir ce type d'évènement. Véronique Béghain précise qu'en 2002, l'Université Bordeaux Montaigne a organisé toute seule le congrès de l'EAAS. Sébastien Mort demande ce qu'il adviendrait des doctoriales dans ce cas de figure. Jacques Pothier dit qu'au congrès de Bordeaux, les doctoriales avaient

été élargies aux doctorant.e.s européen.ne.s. Didier Aubert trouve qu'il est compliqué de s'engager sans un cahier des charges précis.

Suite au vote, l'AG se prononce en faveur de l'organisation de l'EAAS en France par l'AFEA, avec 42 oui, 0 non, 0 abstentions.

Point budget

Olivier Burtin, trésorier de l'AFEA, présente la situation financière de l'association (annexe 3).

Point partenariat SUP-AFEA (publication de thèses dans la collection « Americana »)

Véronique Béghain transmet le bulletin de situation transmis par Nathalie Caron.

Discussion sur Chat GPT

Danièle André a engagé la discussion avec Mathieu Duplay par mail ; elle propose que cette discussion ait lieu en partenariat avec la SAES. Cela pourrait également être une question à poser à la CP-CNU.

Véronique Béghain explique qu'elle est un peu sceptique sur le périmètre de la réflexion et se demande ce que l'on peut faire concrètement en tant que société savante ; dans certaines universités, la réflexion est entamée. Emmanuelle Delanoë-Brun et Anaïs Lefèvre-Berthelot prennent la parole, donnant des exemples sur ce qu'il est possible de faire avec l'IA. Anaïs Lefèvre-Berthelot propose que l'AFEA propose des recommandations, ou émette des préconisations. Tamara Boussac propose qu'il soit prévu un temps d'échange / retour d'expérience sur ChatGPT et l'IA. Sébastien Mort souligne que le Ministère nous laisse complètement nous débrouiller sur ces questions, et se demande si c'est de l'optimisme excessif, de l'inconscience, ou une obsolescence programmée de nos professions.

Hommage à Marie-Claire Pasquier

AFEA

Comme trop souvent hélas, c'est la disparition de Marie-Claire Pasquier qui fait pleinement mesurer la stature de la femme et l'ampleur de son parcours, auxquelles on ne saurait rendre justice en si peu de phrases (pour plus de détails, je renvoie au bel hommage rendu par Myriam-Isabelle Ducrocq sur le site de la SAES, et à la nécrologie rédigée par Philippe-Jean Catinchi sur celui du *Monde*). Mieux vaut donc se contenter d'énumérer quelques lieux en guise de jalons : Paris, son lieu de naissance et son éternel port d'attache, où une vocation contrariée de magistrate (déjà le souci de la justice) la conduit à se réorienter vers l'étude *des* langues ; Canaan, dans le New Hampshire, dont le nom improbable pourrait résumer son éternelle quête fascinée d'une Amérique utopique, d'une "autre Amérique", pour citer Genet ; Alger, où, au plus fort de la lutte pour l'indépendance, elle fait ses débuts de professeure agrégée et anime des échanges qui aiguisent encore sa conscience politique tout comme son sens du dialogue ; Nanterre enfin, l'établissement où elle aura fait toute sa carrière universitaire de 1965 à 2001, comme enseignante de littérature nord-américaine, et dont elle aura accompagné les nombreuses métamorphoses.

On pourrait aussi égrener quelques noms parmi tant d'autres, emblématiques de compagnonnages intellectuels et amicaux : Marguerite Aucouturier-Derrida, Simone Benmussa, Antoinette Fouque, Élisabeth de Fontenay, Barbara Cassin... Cette liste, si incomplète, donc forcément injuste, permet néanmoins de mettre au jour plusieurs des passions qui animaient Marie-Claire : l'engagement éthique, le féminisme, le théâtre, la traduction. Autant de lignes de force qui, ajoutées à une célébration de la culture américaine dans ce qu'elle a de plus audacieux et novateur, convergent dans le nom de Gertrude Stein, à laquelle elle avait consacré sa monumentale thèse d'État, *Gertrude Stein, théâtre et théâtralité*.

Par-delà Stein, Marie-Claire Pasquier faisait plus largement autorité sur le théâtre américain contemporain, auquel elle avait consacré un ouvrage mémorable en 1978. Et sa recherche était inséparable d'une pratique de la traduction, avec pour point commun l'amour de la littérature comme expérience de la singularité, de la langue comme expérience de l'altérité, le désir du lien que crée leur transmission, et surtout le souci de donner *corps* au texte. C'est ainsi que nombre de ses traductions théâtrales ont été conçues d'emblée pour la scène, par exemple *Faust* de Gertrude Stein, mais aussi le

Lear d'Edward Bond pour la mise en scène de Patrice Chéreau. Car sa compétence littéraire comme son approche gourmande du langage et de sa restitution s'étendaient à d'autres aires de la création anglophone, embrassaient des écritures non contemporaines, et englobaient bien sûr les formes romanesques : elle a offert de *Mrs. Dalloway* de Virginia Woolf une retraduction qui a fait date, et cette année encore, en collaboration avec Françoise Armangaud, une nouvelle version française de *Through the Looking Glass* de Lewis Carroll. De même, on lui doit une admirable conférence, aussi érudite que malicieuse, sur « François-Victor Hugo, traducteur de Shakespeare », qui prouve à quel point on ne saurait dissocier dans l'acuité de son regard la théoricienne, la praticienne et la lectrice, d'une culture immense et d'une ferveur toujours neuve.

Mais c'est bien sûr dans le domaine américain que son legs est le plus impressionnant : sa manière unique de ré-inventer en français la voix minoritaire de *Ellen Foster* de Kaye Gibbons avait été unanimement saluée, comme son talent à épouser la diversité des tons des « histoires pour rien » de Lorrie Moore ; mais c'est aussi dans les traductions de Marie-Claire que se sont imposés en France William Kennedy ou Norman Maclean. C'est elle enfin qui a traduit les quatre derniers romans de Philip Roth. Sans oublier, ces dernières années, des retraductions de classiques du vingtième siècle comme Fitzgerald ou Jack London.

Sa passion insatiable de la littérature et du traduire, son goût du partage et de l'échange d'idées, inséparable d'une attention militante à une juste reconnaissance de ce travail, l'avaient conduite à s'impliquer corps et âme dans l'association de traducteurs ATLAS, et à en animer les Assises de la traduction littéraire, occasion de dialogues interlinguistiques à travers des conférences, tables rondes ou ateliers qui jamais ne dissociaient la théorie de la pratique, avec pour horizon une « communauté des traducteurs » – autre visage de l'utopie comprise non comme idéal désincarné mais comme éternelle construction.

Aux Assises de 1996, lors d'une table ronde, elle avait élégamment volé au secours d'un relecteur d'édition pris à partie par certains membres de l'auditoire, qui croyaient voir de la censure dans ce qui se voulait dialogue. Avec l'autorité laconique et la ferme simplicité d'expression qui la caractérisaient, elle avait déclaré : « Quelqu'un qui sait l'anglais mieux que moi, je reconnais sa compétence, quelqu'un qui est écrivain, je reconnais sa compétence », avant d'ajouter : « les conflits sont avec les incompetents ». Telle était Marie-Claire : son orgueil bien placé n'était que l'avant d'une réelle humilité (envers les textes, envers la pensée), et se fondait simplement sur une exigence de rigueur qu'elle s'imposait à elle-même et attendait d'autrui. De même, sa brusquerie apparente, son

humour sec et pince-sans-rire, qui à Nanterre pouvaient rendre sa présence quelque peu intimidante pour ses jeunes collègues, n'étaient que le masque d'une authentique et chaleureuse bienveillance.

Au début de l'été encore, elle s'efforçait de mobiliser des collègues, en vue de publier une lettre ouverte exigeant que la presse et les médias mentionnent systématiquement l'auteur de la traduction pour tout ouvrage ou écrivain évoqué. Son courrier s'accompagnait d'une carte postale sépia, reproduction d'une photo montrant une automobile modèle 1906 devant une maison en bois blanc du Vermont, avec inscrit au dos : « Ah, l'Amérique qu'on a aimée... » Les deux facettes de l'utopie : l'élégie pour un passé toujours déjà perdu, et pourtant, au présent, l'engagement combatif et intact. C'est ce qu'inspire aujourd'hui la perte de Marie-Claire : le regret lancinant des occasions manquées, mais l'exemple inspirant d'un refus d'abdiquer.

Serge Chauvin



CNU
11^e section
AG de l'AFEA
13 octobre 2023

ANNE PAGE (1ERE VICE-PRÉSIDENTE DE LA SECTION 11)
POUR SYLVIE BAUER ET LE BUREAU

I. Bureau 2019-2023 et rappel des missions

▶ COMPOSITION DU BUREAU 2019-2023

- ▶ Présidente : Sylvie Bauer (Rennes 2)
- ▶ Vice-présidente rang A : Anne Page (Aix-Marseille)
- ▶ Vice-présidente rang B : Christelle Lacassain (Sorbonne, 2019-2022), puis Elsa Grassy (Strasbourg, 2023)
- ▶ Assesseuse rang A : Sophie Herment (Aix-Marseille)
- ▶ Assesseur.ses rang B : Maxime Leroy (Mulhouse) ; Nathalie Saudo-Welby (UPJV, 2019-2022), puis Claire Gheeraert-Graffeuille (Rouen, 2023)

▶ PRINCIPALES MISSIONS DU BUREAU

- ▶ Préparation des sessions, en amont et aval (saisie des résultats)
- ▶ Répartition des dossiers (qualification, CRCT = répartition disciplinaire par binôme); avancement de grade (tirage au sort)
- ▶ Les membres du Bureau sont membres de la CP-CNU (présidente : Sylvie Bauer)
- ▶ Les membres du Bureau participent aux appels « au groupe » (2 refus de qualification successifs)
- ▶ Participation présidente/vice-présidente rang A/vice-présidente rang B à la Commission recherche de la SAES

II. Contexte de la mandature (I)

- ▶ Contexte de la LPR (2021-2030):
 - ▶ Suppression de la qualification pour les professeurs (2021)
 - ▶ Menaces sur le contingentement national pour l'avancement de grade (2021-2022)
 - ▶ Passage de la PEDR au RIPEC et instauration du repyramidage : avis consultatif seulement du CNU. Janvier 2023 : la 11^e section vote de ne pas rendre d'avis RIPEC/repyramidage à la suite d'une première session en septembre 2022. 2 autres sections (1^e et 14^e) sont aussi dans ce cas ; motions des sections 15 et 22 pour la suspension.

II. Contexte de la mandature (II)

- ▶ Augmentation du nombre de CRCT
- ▶ + CRCT établissements pour le retour de congé maternité/paternité/adoption
- ▶ Augmentation (ponctuelle) du nombre de possibilités pour l'avancement national (par ex. PR CE2 en 2022)
- ▶ Relations pacifiées avec le Hcéres malgré la persistance de points de vigilance : 5 membres nommés au CA du Hcéres sur proposition de la présidente de la CP-CNU
- ▶ Repyramidage, point positif pour les collègues HDR
- ▶ Les bureaux des sections sont maintenant chargés de l'établissement d'un vivier de futur.es nommé.es remis au ministère via la CP-CNU. Le ministère reste décisionnaire.

III. Statistiques de la mandature

2020

Qualification : 214 dossiers traités, 161 qualifiés (75%)

CRCT : 9 (3 PR, 6 MCF)

40 dossiers reçus : 11 PR et 29 MCF

Avancement

HC MCF : 35/99

EX MCF : 13/20

1^{ère} cl. PR : 10/63

Cl. EX 1 PR : 8/47

Cl. Ex 2 PR : 4/19

Statistiques

2021

Qualification : 176 dossiers traités, 128 qualifiés (75%)

CRCT: 9 (2 PR, 7 MCF)

41 dossiers reçus : 11 PR et 30 MCF

Avancement

HC MCF : 35/114

EX MCF : 12/31

1^{ère} cl. PR : 9/61

Cl. EX 1 PR : 8/38

Cl. Ex 2 PR : 3/16

Statistiques

2022

Qualification : 191 dossiers traités, 145 qualifiés (75,9%)

CRCT: 16 (4 PR, 12 MCF)

50 dossiers reçus : 9 PR et 41 MCF

Avancement

HC MCF : 37/109

EX MCF : 16/49

1^{ère} cl. PR : 9/63

Cl. EX 1 PR : 8/37

Cl. Ex 2 PR : 5/18

Statistiques 2022

RIPEC

Sur 252 dossiers de MCF :
P : A 66%, B 26,5%, C 7,5%
S : A 38%, B 36%, C 26%
TIG : A 34%, B 21%, C 45%

Sur 93 dossiers de PU :
P : A 68%, B 29%, C 3%
S : A 58%, B 30%, C 12%
TIG : A 40%, B 17%, C 43%

Sur 345 demandes (MCF et PU) :
P : A 67%, B 27%, C 6%
S : A 43,5%, B 34%, C 22,5%
TIG : A 35,5%, B 20%, C 44,5%

Statistiques

2023

Qualification : 186 dossiers traités, 140 qualifiés (75%)

Durant la mandature, le nombre de dossiers a varié entre 214 (2021) et 176 (2022) : les effectifs des EC baissent mais le nombre de demandes de qualification ou de requalification est resté relativement stable. Les demandes de requalifications (parmi les dossiers qualifiés) ont varié entre 25% (2020), 19% (2021), 26% (2022) et 19% (2023).

CRCT : 13 (4 PR, 9 MCF)

58 dossiers reçus : 19 PR et 39 MCF

Avancement

HC MCF: 23/104 (1/4,5 environ)

EX MCF: 15/28 (1/2 environ)

1^{ère} cl. PR: 12/57 (1/4,5 environ)

Cl. EX 1 PR: 8/45 (1/5,5 environ)

Cl. Ex 2 PR: 3/19 (1/6 environ), perte de 2 promotions/2022

Statistiques détaillées

Chaque année toutes les statistiques de qualification sont retournées au ministère sous la forme suivante :

- Statistiques générales
- Femmes/Hommes
- Age
- Taux de requalification
- Concours
- Situation professionnelle
- Diplômes étrangers
- Lieux de soutenance
- Dispense
- Répartition disciplinaire (qualifié.es et non qualifié.es)

=> on pourrait demander à ce que ces statistiques soient publiques et communiquées à la SAES/AFEA

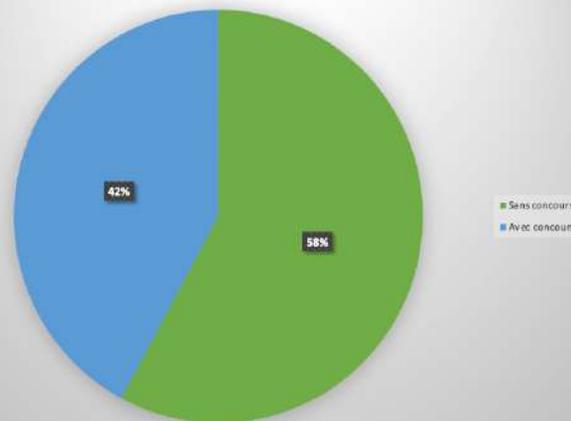
Quelques exemples : requalification



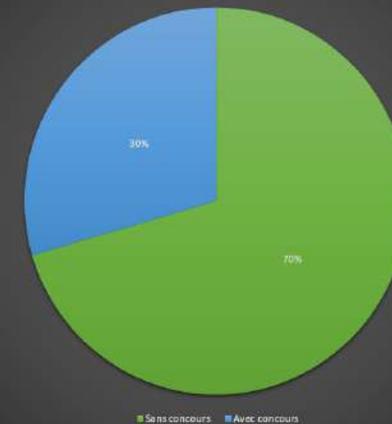
Quelques exemples : influence des concours sur la qualification (2023)

Qualifié.es	140		
Sans concours	81		
Avec concours	59		
<i>dont</i>			
Agrégés	39		
Certifiés	17		
CALP/CAFEP	2		
CAPES tunisien	1		
Non qualifié.es	46		
Sans concours	31		
Avec concours	13		
Données indisponibles	2		
<i>dont</i>			
Agrégés	6	dont 2 agrégé.es histoire et 1 lettres modernes	
Certifiés	7		

Proportion de concours parmi les qualifié.es



Proportion de concours parmi les non qualifié.es



70% de non qualifiés n'ont pas de concours, contre 42% parmi les qualifiés mais taux de concours augmente parmi les non qualifiés (80% en 2022)

Quelques exemples : lieux de soutenance des thèses des qualifié.es (2023)

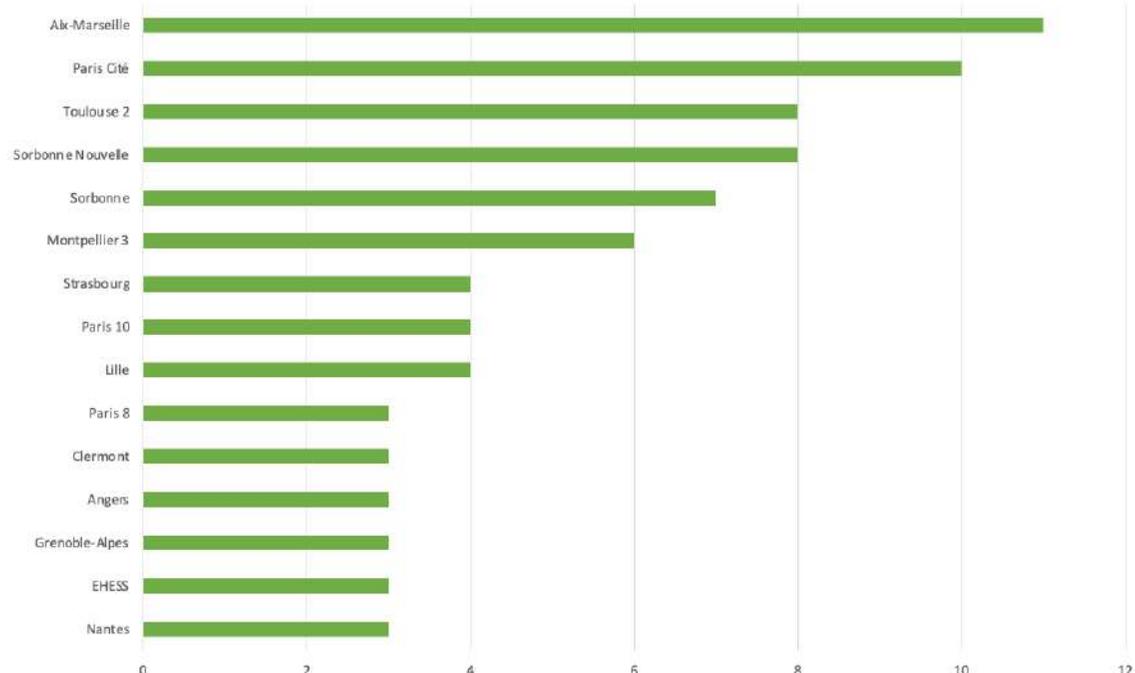
Lieux de soutenance des thèses des qualifié.es ou requalifié.es ayant soutenu en France par établissement (3 ou plus)

Nantes	3
EHESS	3
Grenoble-Alpes	3
Angers	3
Clermont	3
Paris 8	3
Lille	4
Paris 10	4
Strasbourg	4
Montpellier 3	6
Sorbonne	7
Sorbonne Nouvelle	8
Toulouse 2	8
Paris Cité	10
Aix-Marseille	11

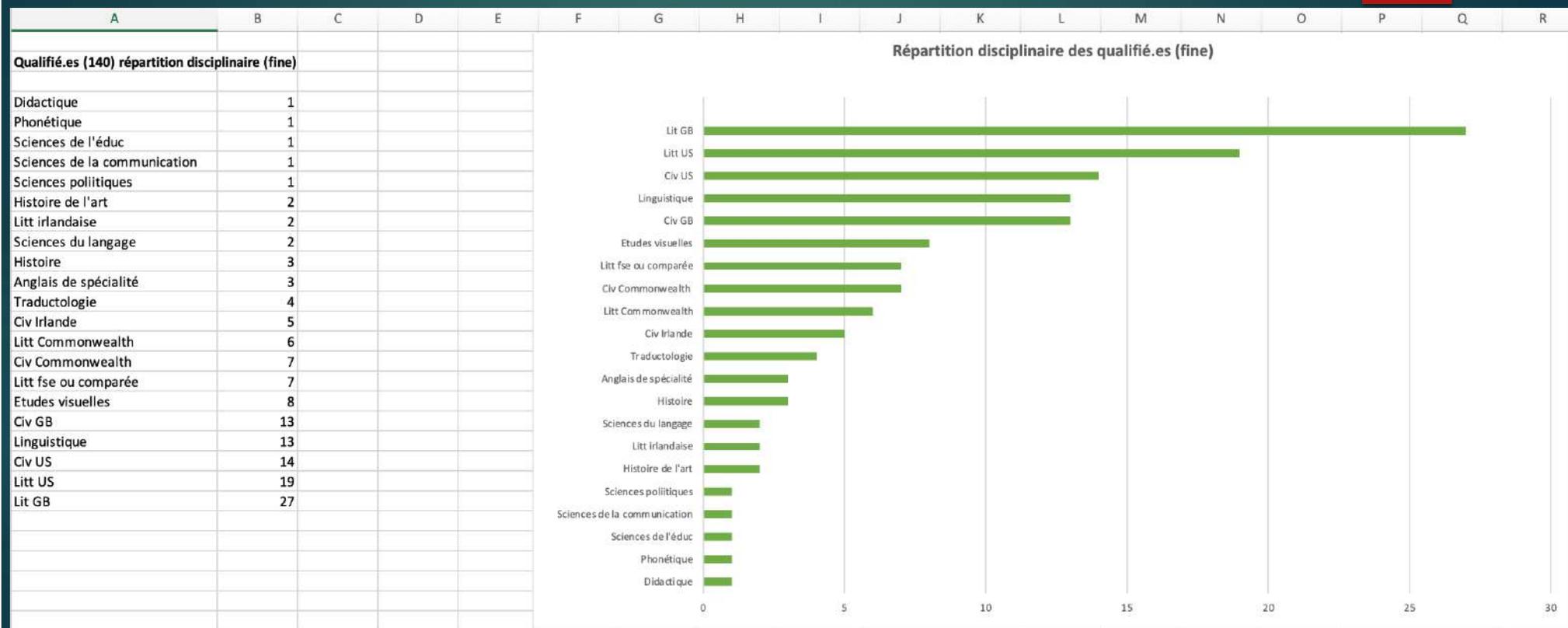
Premiers lieux de soutenance Paris: Paris Cité, Sorbonne Nouvelle, Sorbonne

Premiers lieux de soutenance régions: Aix-Marseille, Toulouse Jean-Jaurès, Montpellier 3

Répartition géographique des lieux de soutenance des qualifié.es et requalifié.es (3 thèses ou plus)



Quelques exemples : répartition disciplinaire des qualifié.es (2023)



IV. Comment constituer son dossier? (I)

- **Qualification** (néo docteur.es): Le CNU ne n'est pas une instance de recrutement.
- Les publications ne sont pas obligatoires, de même que des réalisations à l'international.
- Un concours de l'enseignement supérieur n'est pas obligatoire
- Ce sont les thèses (et les rapports de thèse) qui sont examinés en priorité: la participation à l'animation de la recherche, l'enseignement, les publications, etc. sont des plus. Dans le cas de docteur.es dont la formation initiale n'est pas en études anglophones (droit/histoire/littérature comparée, sciences politiques, etc.), la section 11 est attentive au degré de correspondance du travail de recherche avec les objets de la section.
- **Bien regarder GALAXIE: pièces obligatoires et pièces demandées par la section (dont la thèse)**

09:11

4G

POINTS A VERIFIER AVANT TRANSMISSION À LA DGRH

Diplôme de doctorat, d'HDR ou diplômes équivalents
Fournir une copie du diplôme requis ou une attestation de réussite (et non un PV de soutenance ou une attestation de soutenance).
Vérifier qu'il s'agit d'un document définitif et officiel (ni un projet de diplôme ni un diplôme d'honneur).
Fournir une traduction en français certifiée conforme sur l'honneur (et comportant votre signature) si le document est en tout ou partie rédigé en langue étrangère.
Rapport de soutenance
Téléverser le rapport de soutenance dans son intégralité (page de garde et, le cas échéant, rapport complémentaire, compris). Attention aux documents recto-verso.
Vérifier qu'il s'agit d'un rapport de soutenance (rédigé par le président du jury après la soutenance) et non un rapport de pré-soutenance (rédigé par les rapporteurs).
Vérifier que le document comprend la liste des membres du jury et la signature du président du jury (dans le cas contraire, solliciter dans les meilleurs délais la communication du document signé auprès de l'école doctorale et le déposer dans l'application impérativement avant la date limite).
Fournir une traduction en français certifiée conforme sur l'honneur (et comportant votre signature) si le document est en tout ou partie rédigé en langue étrangère, même en langue anglaise.
Curriculum vitae
Vérifier que le CV , sans limitations de pages, présente les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives. Il mentionne le cursus, le parcours professionnel et la liste de publications .
Travaux, ouvrages et articles
Fournir au moins un travail, ouvrage ou article (3 maximum). ATTENTION ce ne doit être ni une liste de travaux, ni un extrait ou un résumé du document, ni un lien vers le document.
Fournir un résumé en français de chacun des travaux, ouvrages ou articles rédigés en langue étrangère, si la section le demande.
Pièces complémentaires
Fournir les pièces complémentaires demandées par la section et qui figurent dans le tableau des pièces complémentaires publié sur le portail Galaxie .

A NOTER :

l'ensemble des pièces doit être transmis **au plus tard le 15 décembre 2023** (16 heures, heure de Paris) ou **au plus tard le 19 janvier 2024** (16 heures, heure de Paris) **uniquement pour les candidats dont la soutenance de thèse se déroulera entre le 24 novembre 2023 inclus et le 12 janvier 2024 inclus**.

Après avoir déposé vos pièces dans l'application, **n'oubliez pas de cliquer sur « Valider »**.

ignementsup-recherche.gouv.fr

Si le rapport est en anglais (tout ou partie), le traduire avec attestation sur l'honneur

Le CV doit comprendre la liste (éventuelle) des publications

09	Trois travaux publiés peuvent être soumis à évaluation, outre la thèse. Pièces justifiant de l'expérience professionnelle. Copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages en cours de publication. Dans les cas exceptionnels où la candidate ou le candidat ne parviendrait pas à intégrer la liste complète de ses publications et conférences dans le CV, cette liste pourra être jointe au dossier sous forme d'annexe. Le dossier ne saurait en aucun cas contenir des lettres de recommandation, qui ne sont jamais prises en compte par les rapporteurs. Pour les PR : Un exemplaire du dossier d'HDR : inédit (ou livre qui en est extrait), synthèse, volume d'articles, liste exhaustive et classée des publications. Les thèses en langue étrangère donneront lieu à un résumé substantiel en français d'au moins une quinzaine de pages. Pièces justifiant de l'expérience professionnelle. Copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages en cours de publication.
10	Pour les MCF : la thèse ou le livre extrait de la thèse Pour les PR : le dossier complet d'HDR y compris la note de synthèse.
11	Pour MCF : le candidat joindra au dossier dématérialisé déposé sur Galaxie un exemplaire de sa thèse de doctorat au titre des pièces complémentaires dématérialisées destinées aux rapporteurs. La thèse est une pièce complémentaire exigée par la section. Pour PR : le dossier complet d'HDR est une pièce complémentaire dématérialisée à destination des rapporteurs exigée par la section. Le dossier d'HDR peut être considéré comme un seul document si le candidat a d'autres productions qu'il souhaite inclure. S'agissant des demandes de renouvellement de qualification, la section attend que les activités de recherche se soient poursuivies depuis la dernière qualification. La thèse (dossiers MCF) et le dossier HDR (dossiers PR) sont à fournir y compris pour les demandes de requalification.
12	Préalablement à la constitution de leur dossier, les candidat.e.s sont invité.e.s à consulter la rubrique « Qualification » des pages de la 12e section sur le site du CNU, comprenant des conseils généraux et des recommandations pour les candidatures MCF et PR : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/id/Child/32 En complément des pièces obligatoires, la 12e section demande, à l'attention de chacun.e des deux rapporteur.e.s : Pour les MCF : la thèse Pour les PR : le dossier complet d'HDR Pour tous.e.s (MCF et PR) : la fiche synthétique disponible dans la rubrique « Rapports d'activités et documents » sur le site du CNU. Une lettre de motivation d'une page environ, précisant l'ancrage scientifique dans la discipline et décrivant la capacité à enseigner dans l'une des langues de la section 12 devant un public universitaire français, en fournissant les documents attestant de sa maîtrise des langues d'enseignement (une des langues étrangères de la 12e section et langue française).

Attention pour les demandes de **requalification** il est nécessaire de renvoyer la thèse

IV. Comment constituer son dossier? (II)

- **CRCT**: priorité souvent donnée aux MCF en fin de préparation d'HDR, mais exclusivement:
 - La section 11 n'attribue que des semestres, pas des années complètes
 - Si HDR, date prévisionnelle de soutenance, lettre garantie, contrat d'édition de l'inédit d'HDR renforcent le dossier
 - Dans tous les cas, le projet et la faisabilité du projet sont examinés. Ne pas hésiter à joindre un calendrier. Il est tout à fait possible de demander un CRCT pour faire aboutir un projet de recherche hors HDR.

IV. Comment constituer son dossier? (III)

Avancement:

- **-MCF HC, Ech. Ex de la HC, PR1C, PREX1:** bien veiller à ne prendre en considération que la période de référence depuis la dernière promotion (ou depuis la nomination si MCF HC).
- **-PREX2:** la période depuis la dernière promotion doit ressortir tout particulièrement mais on prend ici en compte l'ensemble de la carrière.
- Dans tous les cas: la précision et la clarté importent au plus haut point.
- Quand demander son avancement? A dossiers par ailleurs égaux un dossier « jeune » sera peut-être estimé moins prioritaire.
- Quelques exemples concrets:

IV. Comment constituer son dossier? (IV)

- ▶ **Publications et production scientifiques** : arranger les publications de façon la plus claire possible **sans mélanger les rubriques**. Par exemple : Monographie Directions d'ouvrages Direction de numéro de revue Traductions et éditions critiques Articles dans revues à comité de lecture nationales, Articles dans revues à comité de lecture internationales Chapitres d'ouvrages collectifs Recension, préfaces, introduction, etc.
- ▶ Il est déconseillé de faire mention des publications **à paraître**. Si une publication en revanche est **sous presse** et doit paraître quelques semaines après la clôture des candidatures, vous pouvez la faire figurer, dans une section séparée, « Pour information », et penser à joindre dans tous les cas en annexe une lettre de l'éditeur ou du rédacteur.trice de la revue avec la date de parution. Une publication « à paraître » (même importante!) ne sera pas prise directement en considération.

IV. Comment constituer son dossier? (V)

- Encadrement scientifique

- ▶ Pour les MCF, noter l'encadrement de mémoires de master, sachant qu'ils ne sont en rien obligatoires puisque dans certains établissements, il n'est pas possible d'encadrer. Dans ce cas là, il suffit de le préciser. Les MCF qui n'encadrent pas de mémoires de master dans leur établissement ne sont en rien pénalisés au moment de la promotion. Distinguer par ailleurs, le cas échéant, les mémoires de recherche et les mémoires professionnels.
- ▶ Pour les PR, un nombre relativement peu élevé de directions de thèses peut être compensé par : garantie d'HDR, participations à des jurys de thèse et d'HDR, encadrement de mémoires de master, implication dans la formation doctorale, organisation de masteriales ou de doctoriales, etc. L'« encadrement » s'entend donc au sens large et ne se réduit pas seulement à la direction de thèses. Comme les titres, années d'inscription, noms des doctorant.e.s, etc. vous sont parfois demandés en amont par la plateforme, veiller à ce que les renseignements soient strictement identiques. On voit parfois des contradictions entre les différentes listes.

IV. Comment constituer son dossier? (VI)

- **Tâches d'intérêt général: soyez précis**
 - ▶ Donner la **périodicité** des conseils auxquels on participe et la **nature** des tâches afférentes (ne pas hésiter à donner le nombre de dossiers qu'on doit examiner par an dans un conseil donné, par exemple); quel est exactement votre rôle en tant qu'élu.e ou nommé.es dans tel ou tel conseil?
 - ▶ **Expliciter** (brièvement en quelques mots) **vos fonctions et éviter les acronymes** qui ne seraient pas forcément intelligibles hors de votre établissement (« je suis référen.te de la CCD pour les CBG du DEFIP2i »). Un.e « directeur.trices des études », par exemple, peut exercer des fonctions radicalement différentes d'un établissement à un autre.
 - ▶ Si vous coordonnez une équipe pédagogique, donner sa taille, si vous coordonnez un axe d'unité de recherche, même chose, avec éventuellement **le budget** que vous gérez
 - ▶ Dans le cas de directions de départements, d'ED, d'unités de recherche, etc. donner les effectifs

V. Conclusion



- => hommage à **Sylvie Bauer**, présidente de la section 11 et de la CP-CNU pour son engagement sans faille et de tous les instants
- => hommage **aux membres de la section 11**, pour leur investissement et leur travail
- ▶ En espérant que les collègues auront massivement voté aux élections!!
- ▶ Et en souhaitant une excellente mandature aux élu.es, suppléant.es et nommé.es 2023-2027

Situation financière de l'AFEFA

Synthèse au 11/10/2023

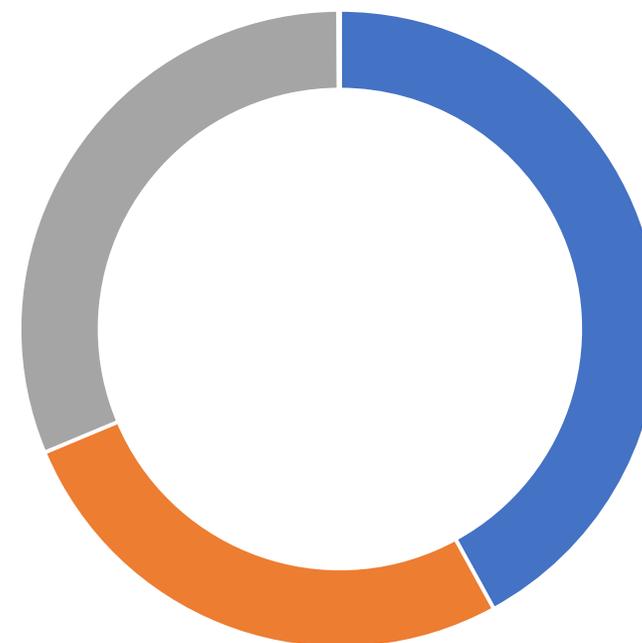
AG du 13/10/2023

Olivier Burtin, trésorier

TRESORERIE

Catégorie de placement	Budget 31/12/23	Solde au 11/10/2023
Compte courant	€ 19,912.68	€ 34,027.06
Livret A	€ 26,414.57	€ 21,584.57
Compte titres	€ 25,300.00	€ 25,300.00
Compte Paypal	€ 64.33	€ 64.33
TOTAL	€ 71,691.58	€ 80,975.96

Répartition des avoirs au 11/10/2023



■ Compte courant ■ Livret A ■ Compte titres ■ Compte Paypal

COMPTE DES DEPENSES / RECETTES

	Budget 2023		Etat au 11/10/2023
Revenus	€ 60,100.00	€	53,532.69
Dépenses	€ (59,170.00)	€	(43,318.31)
Résultat	€ 930.00	€	10,214.38

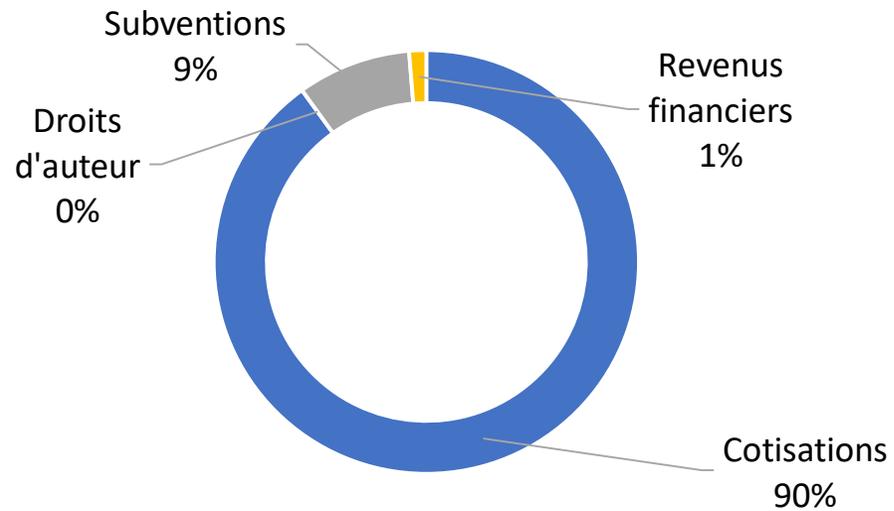
Résumé des recettes

	Budget 2023		Réalisé au 11/10/2023
Cotisations	€ 51,600.00	€	48,210.94
Droits d'auteur	€ 2,500.00	€	-
Subventions	€ 5,500.00	€	4,626.00
Revenus financiers	€ 500.00	€	695.75
Total	€ 60,100.00	€	53,532.69

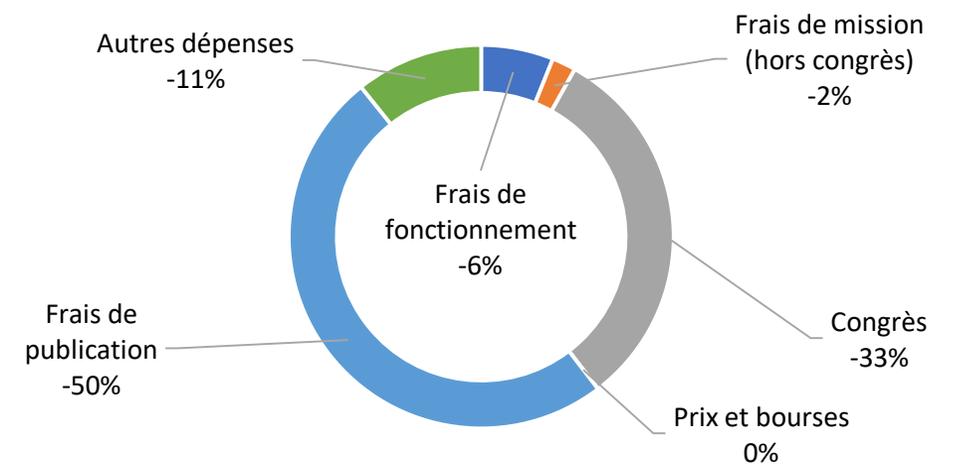
Résumé des dépenses

	Budget 2023		Réalisé au 11/10/2023
Frais de fonctionnement	€ (4,920.00)	€	(2,634.50)
Frais de mission (hors congrès)	€ (1,600.00)	€	(871.00)
Congrès	€ (14,300.00)	€	(13,655.01)
Prix et bourses	€ (10,000.00)	€	-
Frais de publication	€ (23,500.00)	€	(21,507.80)
Autres dépenses	€ (4,850.00)	€	(4,650.00)
Total	€ (59,170.00)	€	(43,318.31)

Résumé des recettes au 11/10/2023



Résumé des dépenses au 11/10/2023



Aides à la mobilité pour les futurs congrès

- **Public éligible:** doctorants, PRAG/PRCE/post-docs **SANS** financement de leur labo et donnant une communication au congrès **HORS** doctoriales (ceux-ci étant déjà éligibles par ailleurs).
- **Nombres d'aides offertes:** 15
- **Montant maximum de l'aide:** 200€/personne max (3 000 € total), couvrant AR train + 1 nuitée, et relèvement en parallèle du plafond de l'aide disponible aux participants aux doctoriales au même niveau (actuellement 150€ pour doctorants français).
- **Processus de candidature:** se signaler après formation des ateliers auprès du trésorier; j'effectuerai le virement sur présentation de RIB et reçus.
- **Si > 15 demandes:** sélection par le bureau.